

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 274

présenté par

M. Charroux, M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
Mme Fraysse, M. Sansu et M. Carvalho

-----

**ARTICLE 31**

Supprimer l'alinéa 43.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

les auteurs de cet amendement ne comprennent pas l'intérêt d'enlever de façon systématique aux communes la gestion et la création de leurs cimetières. lorsqu'elles ont fait l'effort, pour répondre aux besoins des familles, de créer un crématorium, il n'y a aucune justification à ce que cette structure soit gérée automatiquement par la métropole.